

Dispensé de timbrage :

GUERET CTC



# La Creuse Syndicaliste

Bulletin de l'union départementale  
Maison des syndicats  
11, Rue de Braconne 23000 GUERET  
☎ 05 55 52 06 46  
e-mail : udcgt23@wanadoo.fr



N° 205

AVRIL - MAI - JUIN 2005

PRIX : 0,30 €



EDITO : PATRICE AUCLAIR.

## NE PAS COURBER L'ÉCHINE

DOMINIQUE DE VILLEPIN LORS DE SON DISCOURS DE  
POLITIQUE GÉNÉRALE A PLANTÉ LE DÉCOR :

### ACCENTUATION DE LA POLITIQUE LIBÉRALE CONFIRMÉE

Le débat qui a animé la campagne référendaire sur la constitution européenne puis le résultat du vote ont accru les responsabilités syndicales. La situation à l'issue de ce scrutin nécessitait une riposte immédiate. Les syndicats se devaient de porter le mécontentement social. La CGT a invité les autres syndicats à une initiative commune pour le 21 juin. Aucun syndicat confédéré n'a répondu favorablement. Pourtant, dans un contexte de crise, le gouvernement déjà impopulaire choisit de gouverner par ordonnances. Tout doit être bouclé avant le 1<sup>er</sup> septembre. C'est dire que l'attentisme, quand on connaît le contenu des propositions du 1<sup>er</sup> ministre et la méthode pour les faire passer, est incompréhensible voire inconcevable. C'est une lourde responsabilité pour ceux qui décident de courber l'échine. La CGT a fait un autre choix, celui de confirmer son désaccord sur les questions de l'emploi, des salaires, de la protection sociale, des services publics, des droits des salariés. Les mesures préconisées vont à l'encontre des demandes exprimées dans les luttes du début de l'année et confirmées par un rejet massif du traité constitutionnel. Sur l'emploi, le 1<sup>er</sup> ministre apporte une aide de 4,5 milliards d'€ au patronat. Cette aide s'ajoute à celle déjà consentie de 20 milliards d'€. Les aides ont été multipliées par dix en dix ans. Le chômage a augmenté dans les mêmes proportions durant la même période. Ces recettes que l'on nous ressert régulièrement sont coûteuses pour la nation et n'ont en aucun cas fait la preuve de leur pertinence en matière d'emploi. A cette mesure, le 1<sup>er</sup> ministre en touchant à des aspects essentiels du droit du travail rajoute encore une louche de flexibilité et de précarité. Le

« **contrat nouvelle embauche** » signifie que le salarié devient plus malléable et corvéable et dépendant de son employeur qui pourra pendant deux ans faire peser l'épée de Damoclès sur son emploi sans forcément un résultat à la fin. C'est une dérogation accordée aux PME mais qui risque de se généraliser. Les précédents sont nombreux et l'exception deviendra vite la règle. Ainsi, c'est la fin du CDI qui est programmée. Le « **chèque emploi** » est un recul d'un siècle puisqu'il réinvente le travail journalier et à la tâche. Jeunes et chômeurs seront poursuivis s'ils n'acceptent pas les activités et emplois dits « raisonnables ». En revanche, sur le pouvoir d'achat, sauf à faire un coup de pub concernant le SMIC le 1<sup>er</sup> ministre refuse de jouer son rôle pour imposer au MEDEF une modification des salaires pratiqués dans les branches. L'examen du niveau des minima garantis dans les branches professionnelles étant terminé, il n'y a aucune raison d'attendre. L'augmentation du SMIC annoncée n'est pas quant à elle, un élan de générosité du gouvernement. Cette mesure était prévue depuis 2 ans afin de rattraper les conséquences du passage de 39 h 00 à 35 h 00. On nous revend cette décision pour la 3<sup>ème</sup> fois. A contrario de ces mesures, la CGT a proposé des rencontres sur les politiques industrielles, les délocalisations ou sur les choix budgétaires. La CGT a des propositions sur les axes susceptibles de répondre à la crise sociale et économique. La réponse du gouvernement est cinglante. Aucun rendez-vous, mais passage en force. C'est un choix politique à haut risque après ce qui s'est passé dans la rue et les urnes.



